



COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2023

Saint-Hyacinthe, le 6 avril 2023 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à toute la population des municipalités membres de la Régie que la prochaine collecte de gros rebuts approche à grands pas. Les collectes printanières de gros rebuts ont lieu **entre 7 h et 19 h**, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.

Attention, il est important de bien vérifier les dates de collectes pour votre municipalité. Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements. S'ils sont déposés dans des remorques, camions ou autres, ils ne seront pas ramassés. Seuls les « **gros objets** » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres qui sont valorisées à 80 %, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme qui pourrait en faire bénéficier d'autres personnes.

Une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, banc et vélo exerciceur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, appareils électroniques ou informatiques, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Vous pouvez consulter le site Internet de la Régie au www.riam.quebec pour plus d'information.

Selon chaque territoire, les dates de collecte des gros rebuts sont les suivantes :
Collecte dès 7 h le matin, la même journée que la collecte de résidus domestiques

Ville de Saint-Hyacinthe :

Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

• Secteur 1	Lundi	8 mai
• Secteur 2	Mardi	9 mai
• Secteur 3	Mercredi	10 mai
• Secteur 4	Jeudi	11 mai
• Secteur 5	Vendredi	12 mai
Acton Vale	Lundi	1 mai
Béthanie	Mardi	2 mai
Canton de Roxton	Mardi	2 mai
La Présentation	Mercredi	3 mai
Roxton Falls	Mardi	2 mai
Saint-Barnabé-Sud	Mercredi	3 mai
Saint-Bernard-de-Michaudville	Mercredi	3 mai
Saint-Damase	Vendredi	19 mai
Saint-Dominique	Jeudi	4 mai
Saint-Hugues	Mercredi	17 mai
Saint-Jude	Mercredi	3 mai
Saint-Liboire	Jeudi	18 mai
Saint-Louis	Mercredi	17 mai
Saint-Marcel-de-Richelieu	Mercredi	17 mai
Saint-Nazaire-d'Acton	Mardi	16 mai
Saint-Pie	Vendredi	5 mai
Saint-Simon	Mercredi	17 mai
Saint-Théodore-d'Acton	Mardi	2 mai
Saint-Valérien-de-Milton	Jeudi	4 mai
Sainte-Christine	Mardi	2 mai
Sainte-Hélène-de-Bagot	Mardi	16 mai
Sainte-Madeleine	Vendredi	19 mai
Sainte-Marie-Madeleine	Vendredi	19 mai
Upton	Mardi	16 mai

La Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer des rebuts encombrants d'origine résidentielle, de la mi-avril à la fin novembre.